

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Le nombre et la structure

LA démographie d'un pays est caractérisée par le nombre de ses habitants et par leur répartition par âge, c'est-à-dire par la proportion de jeunes, d'adultes, de personnes âgées, de vieillards. La théorie, comme l'expérience, nous indiquent que la variable démographique agit dans l'enchaînement des phénomènes économiques beaucoup plus au travers des modifications de la structure que par les variations du volume de la population.

Dans les années vingt, la pyramide des âges française, déjà plus vieillie que celles de nos voisins par une baisse de la fécondité qui avait débuté 8 à 10 décennies plus tôt, était brutalement tronquée, entre 20 et 35 ans, du côté masculin, par la disparition de 1 400 000 morts militaires, et, entre 10 et 15 ans par le « manque à naître » de la guerre. Le taux de remplacement par les jeunes des générations prêtes à sortir de la vie active, disons de 50 ans ou plus, était bien plus faible qu'ailleurs : en 1920, pour 100 personnes de 50 ans ou plus on comptait 106 jeunes de 10 à 24 ans pour assurer la relève, contre 150 en Grande-Bretagne, 158 en Italie et 171 en Allemagne.

Autre exemple qui concerne encore notre pays : en 1962 la population active s'élevait à 41 % du total contre 51 % en 1946 et avait diminué en nombre absolu de 1 270 000 actifs, alors que la population totale avait augmenté de 6 324 000 habitants ; c'est que sur une structure toujours vieillie était venu s'insérer le redressement des naissances d'après-guerre, si bien que la proportion des moins de 16 ans et des 65 ans ou plus qui était de 34 % en 1946 était passée à 40 % en 1962, et en nombre absolu avait augmenté de 4 800 000 personnes. D'où cette distorsion du rapport des actifs et des non-actifs en une quinzaine d'années. Si dans le premier cas, la guerre a joué un rôle important, dans le second c'est essentiellement le passage d'un cycle de baisse de la fécondité à un cycle de hausse qui a provoqué ce bouleversement de la pyramide.

Le mois dernier, nous posons ici la question de savoir s'il était raisonnable d'imaginer l'avenir démographique de nos pays industriels sous la forme d'une évolution régulière ramenant la fécondité vers le seuil de remplacement des générations, de telle sorte qu'après quelques décennies d'un tel régime, la population deviendrait stationnaire, avec une structure par âge immuable. Dans les rapports au dernier séminaire de Strasbourg, la plupart des projections de population étudiées étaient fondées sur cette hypothèse.

Or on peut au contraire envisager que nos sociétés industrielles connaissent désormais une sorte de régime cyclique de la fécondité, certes centré sur le remplacement approximatif des générations, mais avec un balancement alternatif des taux de fécondité au-dessous et au-dessus de ce seuil, selon une période imprévisible et d'ailleurs variable.

Un premier argument en faveur de cette thèse est le précédent du cycle de hausse entre 1942-1943 et 1962-1965 (selon les pays) suivi de la baisse en cours.

Le deuxième est qu'il ne semble guère imaginable qu'un pays comme la République fédérale d'Allemagne où l'indice synthétique du moment est de 1,5 enfant par femme ou moins, se maintienne durablement dans cette situation qui ramènerait la population allemande à moins de 40 millions d'habitants en 2030 ; il est peu d'exemples dans l'histoire où des peuples et des nations aient accepté leur propre disparition par la non-procréation ; et il est probable que le balancier de la fécondité, en remontant, dépasse le seuil de remplacement comme ce fut le cas au cours de la remontée spectaculaire de la fécondité à partir des années quarante.

L'hypothèse semble très plausible pour une troisième raison : dès lors que les couples désormais éclairés possèdent la maîtrise de leur fécondité

grâce à une contraception très efficace et éventuellement à l'avortement, la fécondité devient essentiellement sensible aux facteurs conjoncturels : situations et anticipations économiques ; tensions internationales ou détente, modes et propagandes malthusiennes au nom de la pollution, de l'encombrement, de l'épuisement des ressources ou populationnistes. Les couples étant à même de retarder ou d'avancer les naissances à leur convenance et de réguler la dimension finale de leur famille et réagissant tous ensemble à ces situations conjoncturelles variées, la natalité aura toute chance de refléter les vicissitudes de ces évolutions erratiques ; plus la taille de la famille se réduit, plus seraient sensibles ces variations autour de la moyenne.

A en juger par le proche passé, il y aura d'ailleurs deux sortes de modifications de la fécondité : des variations annuelles en plus ou en moins, d'amplitude réduite qui s'inscrirait dans un mouvement de baisse ou de hausse de plus longue durée autour du seuil de remplacement.

Quelles seraient les conséquences démographiques d'un tel régime ? Elles concernent essentiellement la structure par âge de la population qui, au lieu de se stabiliser lentement et régulièrement au cours des temps, serait en quelque sorte soumise en permanence à un effet d'accordéon sur les diverses tranches d'âges. Il est facile de s'en rendre compte d'ailleurs en examinant la pyramide des âges allemande de 1975 alors que l'effectif des générations est tombé de 1 050 000 en 1966 à 600 000 en 1975 ou la pyramide française de 1952 alors que leur effectif était passé en moyenne de 620 000 en 1936-1938 à 865 000 en 1947-1950.

Autrefois, en régime de fécondité naturelle, les pyramides étaient relativement régulières et homogènes dans le temps, car la variable agissante principale était la mortalité (famines, endémies) et, lorsque celle-ci s'élevait brusquement, elle frappait tous les âges.

Désormais, la mortalité varie très peu d'une année à l'autre et la variable démographique qui commande la structure d'âge est la fécondité, l'hypothèse de la guerre étant écartée.

Les conséquences de ces va-et-vient sont consi-

dérables dans l'ordre économique et social. Il est facile de comprendre que si le nombre des naissances varie, en moins ou en plus, en l'espace de quatre ans, de 175 000, soit 20 % (comme en France entre 1972 et 1976), dans trois ans pour les maternelles, dans six ans pour l'école élémentaire, l'effectif des entrants sera inférieur ou supérieur de 20 % ; nous avons aussi observé les effets d'une hausse brutale de quelque 40 % à partir de 1952-1953 sur les générations nées en 1946 et après.

L'exemple scolaire vaut au-delà ; à l'entrée dans la vie active, l'appareil économique se trouve affronté aux difficultés résultant des « ruptures de pente », avec afflux ou insuffisance d'entrants ne correspondant pas avec le flux de départs en retraite. En termes de coûts d'investissement, de formation de personnel, de carrière, ces coups d'accordéon sont coûteux car ils se traduisent par le sous-emploi ou le sur-emploi des équipements et des personnels.

Keynes nous avait appris à maîtriser les crises économiques cycliques par le mouvement du crédit, du déficit ou des restrictions budgétaires. Vu la gravité future de ces irrégularités probables de la natalité, on peut se demander, s'il n'y aurait pas lieu de chercher les moyens de régulariser le nombre des naissances ou du moins de limiter l'amplitude des cycles ; si les conséquences en étaient immédiatement perceptibles, il serait plus facile de mobiliser l'attention de l'opinion et des gouvernants sur les remèdes. Sous cet angle psychologique, ce régime de natalité aurait un inconvénient supplémentaire : il dissimulerait à l'opinion et aux responsables politiques l'allure réelle de la tendance à long terme autour de laquelle s'effectueraient ces va-et-vient et démobilerait les esprits à l'égard de toute politique démographique.

Il serait probablement de bien moindre conséquence économique que la fécondité se stabilise au seuil de remplacement que de la voir fluctuer entre 1,4 et 2,6 enfants même si la descendance finale, en moyenne, sur le long terme, était un peu supérieure au seuil de remplacement des générations.

Pierre LONGONE

IDÉES ET REVUES

Mobilité sociale en France (1)

L'enquête FQP (formation, qualification, profession) de l'INSEE (1970) permet, en comparant la profession de l'enquêté, au moment de l'enquête, avec celle de son père, de dégager des taux de mobilité et le sens de celle-ci ; mais les données manquent pour faire le même travail pour les

filles par rapport à leurs mères. L'auteur a étudié la mobilité des fils selon trois nomenclatures de la profession ; la première ne comporte que trois catégories (professions supérieures, moyennes, populaires), la seconde, les neuf catégories socio-professionnelles à un chiffre de l'INSEE, la troisième, vingt catégories plus fines. L'individu est dit « stable » s'il appartient à la même catégorie que son père, « mobile » s'il en sort ; plus les grilles sont fines plus les fils appa-

raît mobile (tableau I).

Tableau I
Pourcentages de mobilité selon le nombre de catégories distinguées dans la nomenclature professionnelle utilisée

	3 catégories	9 catégories	20 catégories
Mobiles	36	58	74
Stables	64	42	26

Aussi 36 % des Français ont changé de catégories « massives »

Quant aux fils appartenant à la catégorie populaire, ils sont 5 603 606 à avoir un père qui se situait dans la même catégorie alors qu'ils ne seraient que 4 583 916 si la mobilité sociale était absolue ; l'« hérédité » sociale multiplie par 1,22 la probabilité de rester dans la catégorie populaire lorsqu'on en est issu. Dans la catégorie populaire les fils sont 153 132 à avoir un père qui appartenait à la catégorie supérieure ; ils seraient 513 555 en cas de mobilité complète : la probabilité pour un fils dont le père se situe dans la catégorie supérieure de descendre dans la catégorie populaire est donc égale à 30 % seulement de ce qu'elle serait en cas de mobilité complète.

Pour les fils dont les pères se situaient dans la catégorie moyenne, leur probabilité d'accéder, grâce à la viscosité sociale, à la catégorie supérieure est multipliée par 1,49, celle de rester dans cette catégorie par 1,51 alors que la probabilité de descendre en catégorie populaire n'est que de 65 % de ce qu'elle serait si la mobilité était parfaite.

P. L.

(1) D'après une étude : Quelques considérations sur la mobilité sociale en France de Ph. Beneton dans *Revue française de sociologie*, décembre 1975.

(2) Ou plus exactement une répartition des fils selon la catégorie qui ne dépendrait pas de la catégorie où figurait leur père.

DÉMOGRAPHIE

L'avortement légal dans l'Etat de New York (1).

En 1970 l'Etat de New York a mis en application une loi très libérale permettant à toute femme enceinte de moins de 24 semaines d'obtenir un avortement ; pour les résidentes de l'Etat, le tiers du prix de l'intervention est payé par Medicaid (une sorte d'aide publique). En cinq ans, de 1971 à 1975 inclus, 850 000 avortements ont été pratiqués, soit sur des résidentes de l'Etat, soit sur des femmes venues d'autres Etats où la législation était plus restrictive ou même ne permettait pas l'avortement.

En cinq ans les avortements sur des femmes résidant dans l'Etat

ont augmenté de 77 % tandis que ceux concernant les non résidentes diminuaient à mesure que la législation des autres Etats évoluait. Les avortements se pratiquent plus tôt (79 % avant la treizième semaine en 1971 et 86 % en 1975). Les accidents mortels ont diminué (quatre décès en 1971 pour 50 919 avortements de résidentes, un seul décès pour 90 326 en 1975).

Le rapport des avortements aux naissances vivantes pour les résidentes passe de 508 pour 1 000 en 1971 à 776 pour 1 000 en 1974, mais comme les deux tiers des avortements s'appliquent à des femmes non mariées, le rapport n'est que de 37 % pour les femmes mariées et de deux avortements pour une naissance pour les non mariées.

En 1974, 37,4 % des avortements de résidentes concernaient les Blanches, 14 % des Porto-Ricaines et 48,6 % des Noires. La répartition selon l'âge figure au tableau II.

Tableau II
Répartition des avortements légaux selon l'âge (Etat de New York)

Moins de 15 ans	0,9
15 à 17 ans	7,4
18 à 19 ans	11,7
20 à 24 ans	31,5
25 à 29 ans	24,6
30 à 34 ans	14,2
35 à 39 ans	7,2
40 ans et plus	2,5

Depuis 1971, on note un accroissement des avortements sur les moins de 20 ans qui passe de 17,3 à 20 %.

La part prépondérante des célibataires et des jeunes fait que 44 % des avortements en 1974 avaient été effectués sur des femmes n'ayant pas encore d'enfant, 20 % sur des femmes ayant un enfant et seulement 9,2 % sur des femmes ayant quatre enfants ou davantage. Dans les pays européens de l'Est, l'avortement légal s'ap-

plique bien davantage à des femmes ayant déjà trois enfants ou davantage.

(1) « Legal abortion : a half decade of experience. » J. Pakter, E. Nelson, M. Svirig. *Family planning perspectives*.

Nombre de mariages en France (en milliers)

Années	Mariages	Population
1802	203	27 900
1830	270	32 400
1848	294	35 500
1866	304	38 100
1872	353 *	36 100
1900	300	38 900
1920	624 *	39 200
1931	327	41 900
1938	274	42 000
1946	517 *	40 100
1953	308	42 700
1960	320	45 700
1964	347	48 400
1972	417	51 500
1974	395	52 300

* Récupération d'après-guerre

Le nombre des mariages est fonction de la population d'âge mariable et non de la population totale (effet de la structure des âges), de l'intensité de la nuptialité, c'est-à-dire du pourcentage des non célibataires, du calendrier de la nuptialité, c'est-à-dire de l'âge moyen au mariage, enfin de l'importance des remariages (1). De 1956 à 1964 l'augmentation des mariages provient surtout de l'élévation de la nuptialité (intensité et précocité) alors que les effectifs mariables stagnaient ou même diminuaient ; à partir de 1965 et jusqu'en 1972 l'augmentation des mariages provient de l'accroissement des effectifs mariables alors que la nuptialité stagne ou diminue légèrement.

(1) Le nombre des veufs de moins de 50 ans qui se remarient est stable : de l'ordre de 3 000 hommes et 5 000 femmes chaque année.

Tableau I
Nombre d'avortements légaux.

	1971	1972	1973	1974	1975
Résidentes	50 919	64 664	69 776	82 096	90 326
Non résidentes	88 123	134 629	103 209	43 079	32 024
Total	139 042	199 293	172 985	125 175	122 386